

**Déclaration de franchissement  
de seuil de participation FS/EM/16/2015**

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public que la société ADP I Luxembourg S.à.r.l., basée au Luxembourg, représentée par son Gérant, Monsieur Georges Scheuer, a déclaré le 9 décembre 2015, avoir acquis sur le marché de blocs, le 4 décembre 2015, 149 247 actions Compagnie Minière de Touissit (CMT), au cours unitaire de 1 060 dh franchissant à la hausse le seuil de participation de 5% dans le capital de ladite société.

Suite à cette transaction, la société ADP I Luxembourg S.à.r.l détient 149 257 actions CMT, soit 8,88% du capital de ladite société.

Dans les douze mois qui suivent le franchissement du seuil précité, la société ADP I Luxembourg S.à.r.l envisage d'arrêter ses achats sur la valeur CMT.

**Contact CDVM :**

Tel : 05 37 68 89 27

E-mail: [information\\_financiere@cdvm.gov.ma](mailto:information_financiere@cdvm.gov.ma)

*L'autorité qui veille sur votre épargne*

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières